Je sais gré à la Chambre de m'avoir permis de consigner ce tableau au hansard. Les députés constateront qu'il comporte les deux annotations suivantes:

Les colonnes 1 et 2 du tableau ci-dessus sont les mêmes que les colonnes 1 et 5 du tableau déposé par le ministre et qui figure à la page 2879 du hansard.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ci-dessus sont les deux qui manquent dans le tableau dressé par le ministre.

Si les députés veulent bien consulter le tableau en question, ils constateront qu'un homme marié, père de deux enfants admis aux allocations familiales, et dont le revenu est de \$2,500 par an, voit son impôt sur le revenu diminuer de 13.3 p. 100, tandis que l'homme marié dans la même situation de famille, qui toucherait \$400,000 par an, ne bénéficie que d'une réduction de 2.8 p. 100. Cela sonne bien.

L'hon. M. McCann: Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui ait un revenu de \$400,000?

M. Knowles: Aucun de mes amis n'entre dans cette catégorie. Il s'agit de chiffres extraits du tableau consigné au hansard par le ministre des Finances. Ce sont les données du ministre; elles ne sont pas de mon invention. L'essentiel dans l'affaire, c'est que la réduction de 13.3 p. 100 dont bénéficie le contribuable au revenu de \$2,500 par an, n'est que de \$4.00, soit 7c. par semaine, tandis que la réduction de 2.8 p. 100 du contribuable au revenu annuel de \$400,000 correspond à \$7,954 par an, soit \$152.96 par semaine. Je serai prêt à me laisser poser une question par tout député dans un instant. Puis-je signaler que mon tableau, ainsi qu'on peut le constater en se référant au hansard, énumère des chiffres concernant les groupes intermédiaires?

M. Cameron (High-Park): L'honorable député parle de revenu. S'agit-il du revenu imposable ou du revenu réel? Un homme marié ayant deux enfants aurait un dégrèvement de \$2,300 par année et, s'il avait un revenu imposable de \$2,500, son revenu réel serait de \$4.800.

M. Knowles: Nous ne parlons pas du revenu imposable; nous parlons du revenu brut. Ces chiffres correspondent ligne pour ligne avec ceux que le ministre a consignés à la page 2880 du hansard du 5 avril. Je le répète, les deux premières colonnes de mon tableau concordent avec le tableau du ministre, mais j'y ai ajouté deux colonnes qu'il n'y a évidemment pas incluses.

les contribuables des paliers inférieurs et ont tellement d'importance pour les contribuables des paliers supérieurs, c'est parce que nous estimons que c'était la mauvaise façon de procéder. C'est le ministre lui-même qui décide qu'il peut se permettre un certain abaissement de l'impôt sur le revenu. Il dit que le dégrèvement qu'il accordera au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers s'élèvera à 128 millions de dollars au cours d'une année complète ou à 85 millions en 1955-1956. Il a ajouté que le dégrèvement qu'il accorde aux sociétés commerciales s'établira à 43 millions en une année complète, soit 28 millions en 1955-1956. A eux seuls, ces deux dégrèvements, indépendamment des autres que prévoit le budget, atteindront 171 millions en une année complète, soit 113 millions en 1955-1956.

A notre avis, ce montant intégral de 113 millions en 1955-1956, soit 171 millions en une année complète, aurait dû être mis à la disposition des petits salariés. Il y a divers moyens de le faire, mais on peut y arriver de deux manières surtout. L'une consisterait à hausser les niveaux actuels d'abattement qui s'établissent actuellement à \$1,000 pour les célibataires et à \$2,000 pour les gens mariés en les portant à \$1,500 dans le cas des célibataires et à \$3,000 pour les gens mariés. Par ailleurs, il faudrait, et c'est ce que nous préconisons, accroître les barèmes d'imposition des gros salariés. En se bornant à hausser les niveaux d'abattement, on donne plus aux riches qu'aux gagne-petit. Pour modifier les niveaux d'abattement, comme nous le prônons, il faudrait remanier à fond les barèmes des diverses catégories, notamment des catégories supérieures.

L'autre façon dont on aurait pu mettre à la disposition des petits salariés ce montant de 113 millions en 1955-1956 ou 171 millions en une année entière serait de réduire ou d'éliminer la taxe de vente. A notre avis, lorsqu'un gouvernement est censé se préoccuper des grandes masses de la population et a de l'argent à consacrer à des dégrèvements fiscaux, il devrait établir son budget de façon à en faire profiter ceux qui en ont le plus besoin, au lieu des contribuables à forts revenus. Ainsi, la personne qui touche \$30,000 par an n'a pas besoin de \$554 de plus par an, comme l'indique le tableau que j'ai consigné au hansard; mais les contribuables ayant des revenus de \$2,000 et de \$3,000 ont besoin de toute amélioration de leur niveau de vie que le ministre pourra leur accorder dans son budget.

L'expérience m'a enseigné, ainsi qu'à tous Si nous avons fait ressortir que les réduc- les députés, que les chances d'obtenir des tions d'impôts sur le revenu accordées par changements dans le budget une fois qu'il a le ministre équivalent à si peu de chose pour été annoncé sont presque nulles au cours de

[M. Knowles.]